

Aux parents des élèves de 10S Cherrat

Réf. CS/cf/tb

Saint-Prex, janvier 2026

Camp de ski 2026

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Depuis plusieurs années, la Direction des écoles, avec l'appui des maîtres d'éducation physique et de l'Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE), met sur pied un camp de ski pour les élèves de 10S de notre établissement scolaire.

Lieu : Vista Resort Hostel, Saanenstrasse 15, 3770 ZWEISIMMEN
N° de ☎ : 033 729 80 80 (en cas d'urgence uniquement).

Chefs de camp : M. Franck Lehmans

Classes : 10VG/1 + 10VG/3 + 10VP/2

Départ : Lundi 9 mars 2026 à 7h30 au Collège du Cherrat à St-Prex
- 10VG1 : terrain de basket (panier Lac)
- 10VG3 : devant la piscine
- 10VP2 : terrain de basket (panier Jura)

Départ du car à 8h00.

Retour : Vendredi 13 mars 2026 à 16h00 ~ au Collège du Cherrat à St-Prex.

En cas de retard important du car, une information sera déposée sur notre site Internet **www.eps-stprex.ch**. Merci de le consulter l'après-midi même.

EQUIPEMENT PERSONNEL (Ecrire le prénom et nom de votre enfant sur toutes ses affaires y compris le matériel de ski)

1) Si votre enfant dispose de matériel de ski, merci de prendre :

- Skis (avec fixations réglées)
- Bâtons (attachés aux skis avec un velcro (réutilisable pour le retour))
- Chaussures de ski (attachées ensemble)
- Casque (obligatoire).
- (Eventuellement son Magic Pass)

Ce camp est un camp « Go-Snow » : le matériel de ski est prêté gratuitement aux enfants qui n'en ont pas. Dans ce cas, merci de compléter les rubriques correspondantes dans le document « Renseignements généraux ».

2) Valise ou sac de voyage avec :

- Pantalon(s) de ski, veste de ski, gants ou moufles imperméabilisés
- Sous-vêtements, chaussettes de ski et pullover
- Echarpe / cagoule / cache-cou et bonnet
- Masque de ski (**indispensable et non fourni par Gosnow**) et lunettes de soleil (pas de monture métallique)
- Pyjama, training ou habits confortables pour le chalet + sac pour le linge sale

- Linge de bain, maillot de bain et bonnet de bain
 - Trousse de toilette, serviette de bain, crème solaire et protection pour les lèvres, mouchoirs
 - 1 paquet de biscuits pour les goûters
- 3) Des habits d'hiver, y compris de bonnes chaussures montantes imperméables pour marcher dans la neige (une balade dans la neige est prévue)
- 4) Accessoire(s) et/ou vêtement(s) pour la boum dont le thème sera : « paillettes »

L'Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE) contribue chaque année au financement des camps. Votre participation financière s'élèvera à **CHF 80.--** par enfant et une facture vous est déjà parvenue ou vous parviendra directement de la bourse de l'ASISE ces prochaines semaines. Le voyage, la pension complète et les activités sur place sont compris dans ce prix. Nous vous rappelons que les participants doivent impérativement être assurés contre la maladie et les accidents.

Nous vous rappelons que les camps organisés par notre établissement sont obligatoires pour tous les élèves. Néanmoins, si pour des raisons majeures (maladie, accident) un enfant ne pouvait y participer, un certificat médical sera demandé et il sera alors placé dans une autre classe. Un remboursement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Afin que le camp se déroule dans les meilleures conditions possibles pour tous, nous vous rappelons les points suivants :

- Le règlement de l'école s'applique pendant le camp.
- Votre enfant se comportera avec respect, attention et courtoisie envers les autres (camarades, enseignants, moniteurs ou tout autre adulte). Il veillera à prendre soin des lieux et du matériel.
- Afin de favoriser la vie et les échanges sociaux, **les téléphones portables personnels, les montres connectées, les jeux vidéo, les appareils électroniques et les appareils photo ne sont pas autorisés pendant le séjour.**
- Votre enfant doit se conformer impérativement aux consignes données par les enseignants et les accompagnateurs, tant en ce qui concerne la vie au chalet que, pour des questions de sécurité, lors des activités sportives.

La transgression de ces règles ou/et d'autres cas graves d'indiscipline constituent un motif de renvoi du camp. Selon l'art 125 F de la LEO, cette compétence appartient à la direction qui peut prononcer l'exclusion de votre enfant du camp. Dans ce cas, vous viendrez le chercher, ou, en cas d'impossibilité, vous supporterez les frais occasionnés par son retour. Votre enfant sera placé sous votre responsabilité et exclu de l'établissement jusqu'à la reprise des cours réguliers. Le renvoi ne donnera lieu à aucun remboursement de votre participation financière.

Toutefois, nous sommes persuadés que ce camp se déroulera dans les meilleures conditions et tant les élèves que les adultes passeront une magnifique semaine sportive.

Tout en vous remerciant par avance de prendre note de ce qui précède, nous vous présentons, Madame, Monsieur, chers parents, nos salutations les meilleures.

Cédric Siffert, Directeur